

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 57 / 2021

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt et un le Lundi 05 Juillet ,

En exercice : 27

De Présents : 21

De votants : 26

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -Mme AURIOL Anne-M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Anne-M. AIGUESPARSES Cédric-Mme BOULANGER Tamara- HERAUD Jean-François-Mme NICODEMO Mélissia-M. CAMARA Célestin

Procurations .:

Mme ARNAL Estelle donne procuration à M. BRUN Fernand,  
Mme DEZ Marylène donne procuration à Mme THIERRY Martine  
Mme LECUREUX Aurore donne procuration à M. HURET David  
Mme PRUNET Sophie donne procuration à Mme GACNIK Marie-France-  
Aurore-M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne procuration à M. HERAUD Jean-François.

.Etaient absents excusés- M. FRELIER Laurent

**Délibération portant création des conseils de secteurs.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme GACNIK Marie-France ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Monsieur le Maire expose que les conseils de secteurs sont un instrument de la démocratie de proximité, encadrés par la loi n°2002-276 du 27/02/2002 relative à la démocratie de proximité, et permettent aux administrés qui le désirent de participer à la vie de leur quartier et de s'impliquer dans les projets de la commune et du secteur dont ils dépendent.  
En principe, ils sont une obligation pour les communes de + 80 000 habitants, mais toute collectivité est libre de les mettre en place.

- Nombre de conseils de secteurs envisagés : 06
- Zone 1 : Centre Coeur village
- Zone 2 : Ouest village
  - Zone 3 : Sud urbanisée Rossima
- Zone 4 : Est village
- Zone 5 : Campagne Nord commune
- Zone 6 : Campagne Sud commune

- -Pouvoir des conseils de secteurs : instances purement consultatives, elles permettent cependant à leurs membres bénévoles d'être informés, d'exprimer leur point de vue sur les projets en cours ou à venir. Lieux d'échange, de concertation, et de réflexion, les conseils de secteurs constituent un relais d'information dans de nombreux domaines tels que la voirie, l'urbanisme, la culture, le sport, l'aménagement des espaces publics, la sécurité, l'environnement...

- Qui peut candidater ? : tout administré, association, ou toute personne exerçant une activité professionnelle sur les secteurs proposés.
- Comment candidater ? : un appel à candidature va être lancé sur le site internet, par affichage, et sur les lieux habituels d'informations publiques.
- Pour quelle durée ? : la durée du mandat municipal.
- Comment sont constitués les conseils de secteurs ?

Chaque conseil est présidé par un élu Adjoint ou conseiller municipal

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer.  
Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à l'unanimité de créer des conseils de secteurs tels que proposés ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

**BRUN Fernand**  
**Maire de PIGNANS**

